Si ce message ne s'affiche pas correctement, cliquez ici

Mon Ordre et moi
Flash actu

N ° 62 - Vendredi 12 Février 2016

Partager
la newsletter sur

"Grande conférence de la santé"

Chères consœurs, chers confrères,

Hier, jeudi 12 février s'est tenue la grande conférence de la santé. Réunis en séminaire, les conseillers nationaux ont validé 18 propositions de contributions issues des réflexions nées de notre participation aux ateliers préparatoires de cette conférence.

Ces contributions ont été présentées aux membres du comité de pilotage de la manifestation, notamment monsieur Lionel COLLET, chargé de son organisation et madame Anne-Marie BROCAS. Lors de cette audition nous avons eu des échanges très constructifs avec des interlocuteurs soucieux de bien comprendre le fondement de nos propositions.

J'ai eu l'honneur d'intervenir dans une table ronde « les formations paramédicales et l'université ».

A l'issue de la conférence, le premier ministre, Manuel Valls, (lire le discours) a fait une série d'annonces extrêmement importantes pour notre profession et présenté une feuille de route qui reprend une partie de nos demandes et va dans le sens des engagements de l'Ordre pour faire de la kinésithérapie une science médicale à part entière.

Vous trouverez, ci-dessous les mesures qui concernent directement notre profession :

- Tout d'abord la mesure 4 : **favoriser les passerelles entre les études paramédicales et médicales.**
- Puis la mesure 5, très attendue des étudiants : **Renforcer les prestations sociales des étudiants des formations paramédicales.**
- Puis la mesure 6 : **Etudier les conditions de déploiement d'une offre publique de formation pour toutes les professions de santé.**
- Puis la mesure 9 : **Développer et mieux organiser les interactions entre les étudiants des différentes formations de santé.**
- La mesure 10 : **Généraliser les outils numériques dans les formations en santé.**
- La mesure 11 : **Développer l'accès des étudiants en santé aux formations à la recherche.**
- La mesure 13 : **Confier, à moyen terme, aux universités l'encadrement pédagogique des formations paramédicales.**
- La mesure 14 : **Etendre la logique de l'évaluation de l'enseignement supérieur aux écoles et instituts de formation paramédicaux.**
- La mesure 15 : **Concourir à l'émergence d'un corps d'enseignants chercheurs pour les formations paramédicales.**
- La mesure 16 : **Prévenir les risques psycho-sociaux.**
- La mesure 20 : **Développer les pratiques avancées.**
- La mesure 22 : **Décloisonner les modes d'exercice entre la ville et l'hôpital et diversifier les parcours professionnels.**

Ainsi l'intégration à l'université est en route et la recherche n'est plus une chimère ; il y aura, à terme des enseignants chercheurs en kinésithérapie.

Je souhaite faire à ce stade plusieurs constats. Ces résultats ne sont pas le fruit du hasard, mais la conséquence de notre implication dans la réforme de la formation initiale. La création du prix de l'ordre, l'organisation de colloques à l'académie nationale de médecine, puis à Nice ainsi que la création d'un conseil scientifique étaient tous des messages pour porter notre demande d'une

universitarisation de la profession et de la création d'une discipline en kinésithérapie.

Je tiens à saluer ici le respect de ses engagements par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé (lire le discours) qui a défendu le dossier de l'intégration universitaire de notre formation initiale.

Je suis consciente que ce travail est engagé depuis longtemps, et qu'il y a encore beaucoup à faire. A l'évidence nous avons, nombreux, impulsé une dynamique bénéfique pour notre profession, mais in fine qui sera au bénéfice de nos patients, et cet élan ne doit pas s'arrêter.

Pascale MATHIEU
Présidente du conseil national

Contact : monordre@ordremk.fr
Rédaction : Franck GOUGEON
Webmaster : Claude ANSQUER

Pour se désabonner de cette lettre cliquez- ici

Copyright © [CNOMK] - [Mentions légales]